

"Mon bonheur en ce monde"

Autor(en): **Vuilliomonet, Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **16 (1928)**

Heft 278

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le jour où il n'y aurait plus de chômage dans le corps enseignant, on pourrait peut-être examiner la chose. Mais la femme institutrice, si elle a de la famille, ne peut remplir les deux fonctions (publique et privée). La femme a, d'ailleurs, dans la famille une situation spéciale dont il faudra toujours tenir compte. Ce n'est pas une question d'argent, et c'est pourquoi votre comparaison avec le professeur dont la femme a une belle dot ne porte pas...

D'autre part, une de nos fidèles abonnées, elle-même mariée, et l'une des institutrices primaires dont l'influence s'est le plus fortement marquée à Genève sur toute une génération, nous écrit ce qui suit:

.. Pourquoi donc en veut-on autant à la femme mariée dans l'enseignement, tandis qu'on se préoccupe beaucoup moins de la femme mariée dans le commerce, dans les bureaux, à l'usine, à l'atelier? Il y a cependant un moyen bien simple de ne pas accepter ses services à l'école, si la loi ne défend pas qu'elle y reste. Il existe assez d'inspecteurs, d'inspectrices, de directeurs et de directrices. Que leur contrôle soit sérieux, plus sévère même pour les femmes mariées, et qu'ils débarrassent sans arrière-pensée les classes des titulaires qui ne remplissent pas leur devoir. L'Etat a toujours été un patron « bon enfant ». Il est très indulgent, plus tolérant que ne peuvent l'être les chefs dans les entreprises privées, lesquels ont la responsabilité du rendement des affaires.

Et pourquoi, dans cette campagne contre l'institutrice mariée, s'attaque-t-on surtout à la directrice d'une classe? Il n'est guère question de la femme professeur de langues, de musique, de dessin, de travaux manuels, de leçons officielles ou privées, qui ont peut-être aussi un nombre très respectable d'heures de travail hors de la maison. Les institutrices qui assument une double tâche à l'école et à la maison ont en général des dons d'organisation, d'administration, d'initiative, de direction, qui font qu'elles savent accorder à chaque tâche la place et le temps qui lui reviennent. Elles savent se faire aider, donnant ainsi du travail à leur tour, peut-être à des femmes mariées (femmes de ménage, lingères, lessiveuses, etc.). Elles peuvent aussi avoir des parents les soulageant dans leurs devoirs domestiques. On peut dire que si l'école ou la maison doit être en souffrance, c'est plutôt la maison. Dans la classe, devant les chers élèves, les soucis sont éloignés, l'horaire et le programme reprennent tout leur intérêt journalier.

Dans la tâche que nous avons eue en collaboration avec bien des institutrices, nous avons rencontré des célibataires à qui nous aurions volontiers cherché un mari s'il avait pu nous débarrasser d'elles, et d'autres qui auraient privé l'école d'excellentes fonctionnaires qu'elles sont restées, en renonçant à leur vocation, quand elles se sont mariées. Donc, ne généralisons pas.

Il n'y a qu'une vocation, à notre connaissance, qui élimine officiellement la femme mariée: le téléphone. Il y a sans doute là des

conditions de travail (irrégularité des heures, travail de nuit) qui nuisent particulièrement à cet important service public. Certaines maisons privées admettent également ce principe. C'est bien d'encourager ainsi le jeune mari à assumer seul la responsabilité financière du ménage, mais il serait impossible d'appliquer cette règle partout, et injuste de laisser s'accréditer cette idée que l'institutrice une fois mariée ne fait plus du bon travail à l'école.

Pour mettre un terme à cette question: faut-il, ne faut-il pas que l'institutrice quitte sa tâche quand elle se marie? on pourrait admettre, pour éviter la crainte d'un travail mal accompli, que l'institutrice fasse, lors de ses fiançailles, la demande de rester dans l'enseignement. Aux autorités, sur renseignements précis, de l'engager à se retirer, s'il y a lieu, et, en chaque cas, de se réserver de lui demander sa démission si son travail laisse à désirer, ou si ses absences sont trop fréquentes.

Au bout de quelques années, la femme peut être veuve, divorcée, sans enfant; sa situation est-elle alors bien différente des institutrices célibataires, surtout de celles qui ont charge de famille?

Réjouissons-nous quand l'institutrice, en se mariant, quitte l'école pour être toute à sa nouvelle vie. Elle saura donner un peu de son temps et de ses aptitudes ailleurs, à des œuvres qui réclament des femmes dévouées et intelligentes. Cependant, admettons que, s'il y a une vocation où la femme, déjà éducatrice par nature, s'affine en se mariant, c'est bien celle de directrice d'une classe, surtout de jeunes enfants. Bien plus encore quand l'institutrice épouse un instituteur. Alors le travail en commun et les sentiments maternels qui se développent sont une garantie de travail sérieux et excellent.

Mais nous touchons là à un autre argument souvent avancé: le cumul des traitements. Quand on veut envisager cet argument, il faut l'étudier à fond et pousser l'indiscrétion au delà des institutrices mariées, et savoir ce qui se passe chez des commerçants, des industriels, des employés supérieurs de bureaux, de banques, des fonctionnaires fédéraux ou cantonaux, etc., qui ont des traitements peut-être aussi enviables que ceux des instituteurs.

En résumé, l'obligation pour l'institutrice qui se marie de quitter l'école est *illégal*: elle porte atteinte à la liberté du travail. Elle est *immorale*: elle porte atteinte au désir des femmes de se créer un foyer, tout en conservant, si cela leur plaît, la tâche pour laquelle elles possèdent des aptitudes naturelles, parfois de la passion.

Pas plus qu'on ne peut obliger l'ouvrière, la journalière, l'artisanne, la commerçante, l'intellectuelle, ou l'artiste, d'abandonner en se mariant, l'activité qui leur a fait une vie intéressante et indépendante pendant le temps de leur célibat, on ne peut l'exiger de l'institutrice, à qui le mariage n'enlève rien de ses dons pédagogiques.

J. B.

“ Mon bonheur en ce monde. ”¹

Livre de souvenirs et de croquis de l'artiste genevoise Elisabeth de Stoutz (1854-1917), livre publié par trois amies, — les amis sont des parents choisis, — et qui nous paraît être le plus exquis des témoignages affectueux et la plus charmante des œuvres poétiques et artistiques. Une préface harmonieuse précède ce livre délicat, comme un péristyle aux colonnes pures enguirlandées de roses annonce la demeure des gens de goût.

En 1915, torturée par la souffrance du monde en guerre, M^{lle} de Stoutz, réfugiée dans sa maison des champs, au flanc d'une douce colline de Savoie, entreprit de rassembler ses idées sur son art, ses souvenirs des êtres qui ont illuminé sa vie, ses croquis épars ici et là. Ces notes, ces souvenirs se présentent aujourd'hui aux amis des beaux livres complétés par des extraits de lettres, par 118 illustrations dans le texte et 18 planches hors texte, par tout ce qui, en un mot, peut nous révéler l'âme vaillante et vibrante d'une artiste probe, sa vision claire et profonde des petites gens de la campagne savoyarde et de tous les types intéressants qui séduisirent sa fantaisie.

¹ ELISABETH DE STOUTZ: *Mon bonheur en ce monde. Souvenirs et croquis*. Ouvrage publié sous les auspices de la Classe des Beaux-Arts de Genève, par les soins de M^{mes} L. Volz, C. Cuénod-Lombard et Hélène Naville, avec une préface de D. Baud-Bovy, président de la Commission fédérale des Beaux-Arts. Edité par Frédéric Boissonnas, 4, quai de la Poste, Genève.

Celles qui font revivre pour nous la si sympathique artiste ont su éviter les écueils d'une œuvre de ce genre. On n'est agacé à aucun moment par la compilation opérée sans art, au petit bonheur, ou par la présentation pompeuse de documents insignifiants, ou encore par l'impression nette d'un bouquin fait de râclures de tiroirs. Avec tact, avec finesse, elles nous ont donné un livre aussi vivant, aussi spontané, que l'était l'artiste-amie.

Elisabeth de Stoutz avait vingt-trois ans et vivait — comme elle l'écrivit — d'une vie mondaine et inutile, quand des revers de fortune la forcèrent, pour son bonheur, à travailler. Sans être d'abord très certaine de ses dons artistiques, elle suivit à l'École genevoise des Beaux-Arts les cours de M^{me} Gillet, femme charmante, compréhensive, toute dévouée à des élèves *très grondées, mais très aimées*. Elle passa ensuite sous la direction plus austère, plus intimidante de M. Frédéric Gillet. « Il nous inculquait un tel respect pour l'art, écrit son élève, que je n'osais plus rien. » Et si elle voulait dessiner des marmots, elle ne les prenait que de dos. Mais les minois éveillés ou pensifs des petits Savoyards eurent raison de cette timidité excessive, et tout au long du beau livre des gosses sourient, mordent dans des tartines, font des bulles de savon, tournent en rond, et sont pour le peintre des collaborateurs précieux. « Oh! Mézelle, s'écrie l'un d'eux, on a pensé un tas de jolis tableaux cet été... On veut toujours rester bien tranquilles, des gros moments, pour se faire dessiner. » Et quand le ciel d'été est

En marge des Jeux Olympiques d'hiver

Le féminisme aux Jeux Olympiques

Le fait que les femmes n'ont été représentées aux Jeux Olympiques d'hiver que dans les concours de patinage, soit individuels, soit en couples, ne signifie pas du tout, bien au contraire, qu'elles n'aient joué qu'un rôle sans importance durant les manifestations qui viennent d'avoir lieu en Engadine. Car si je me représente pas très bien des femmes participant aux sauts de skis de 70 mètres de haut, ou aux courses de fond et de résistance de 18 et 50 kilomètres, je les vois moins encore sur l'émo-tionnant « Cresta Run », risquant ainsi d'augmenter le nombre déjà respectable de sportifs aux bras en écharpe et aux têtes bandées que l'on rencontrait journellement déambulant dans les rues de Saint-Moritz! Ce qui me paraît bien davantage en accord avec le féminisme... et la conservation de la ligne, c'est l'attitude de la femme pratiquant tous les sports avec plus ou moins d'habileté, mais sans trop se spécialiser, et juste assez pour rendre à l'esthétique le culte qui lui est dû, et pouvoir collaborer à l'amélioration de la race. D'ailleurs, tout ce qui tend à la spécialisation dans la pratique d'un sport, à la lutte pour le record, me semble déplacé, non seulement chez la femme, mais aussi chez l'homme. C'est pourquoi l'Angleterre ne m'a jamais paru si grande et si sportive que dans ces Olympiades, où elle a perdu justement ce qu'elle était le plus sûre de gagner: la course de Cresta-Run, sur laquelle, avant l'ouverture des Jeux, Lord Nosthesk avait battu le record de 1914, en descendant 1200 mètres à déclivité de 150 m. en 58 secondes 5. L'efficacité des sports me paraît beaucoup plus importante quand un grand nombre de personnes les pratiquent dans un pays que le chiffre de champions que ce même pays peut aligner, ceci à cause de l'influence exercée sur les mœurs par le véritable esprit sportif, qui est l'opposé de celui de la chasse des records à battre et de la conception matérielle du succès, comme seul et unique but à atteindre.

Cependant, sans la participation des femmes aux Jeux Olympiques, on aurait été privé du spectacle harmonieux résultant de leur présence dans le cortège d'inauguration. Pour certains pays, comme la Norvège, l'élément féminin représentait presque la moitié du contingent sportif fourni. C'est d'ailleurs ce pays qui s'est classé le premier au tableau d'honneur, et l'on pourrait signaler la coïncidence entre ce fait et celui que neuf Norvégiennes marchaient dans le cortège inaugural. En revanche, nous avons été surpris de constater que les femmes ont participé aux épreuves de « curling »; non pas certes que nous considérions ce sport-là comme

uniquement réservé à l'élément masculin (à moins que ce ne soit une manifestation de la tendance qui commence à se faire jour, et qui aboutira vers l'an 6000, comme le prédit l'auteur de la *Girafe sacrée*, à exclure des travaux domestiques les représentantes du sexe faible, pour pouvoir enfin rendre au sexe fort les attributions qui lui sont dues!), mais parce que nous croyions que les femmes réserveraient le balayage pour leur intérieur, et laisseraient ainsi aux hommes la satisfaction de pouvoir se vouer à des occupations qu'ils n'ont pas encore, les temps n'étant pas révolus, pratiquer au vu et au su de tous! Mais, après tout, cette collaboration des deux sexes au balayage de la glace, dans les épreuves de curling, ne préparait-elle pas la collaboration future dans les travaux du ménage?...

En fait de collaboration, rien de plus esthétique que les démonstrations artistiques de couples de patineurs sur la piste, démonstrations dans lesquelles M^{lle} Andrée Joli et son partenaire remportèrent une victoire bien méritée pour la France. Quant à Sonia Henni, championne du monde pour le patinage depuis Chamonix, où elle s'attribua ce titre à l'âge de treize ans, ses dix-sept ans n'ont fait qu'ajouter au charme et à la grâce de ce sport, le plus élégant qui soit et le mieux approprié à l'esthétique féminine. La Norvège, son pays, triompha ainsi une fois de plus en sa personne, et ce fut grâce à elle que l'hymne national norvégien résonna encore une fois pour fêter sa victoire.

Je voudrais mentionner aussi deux représentantes sportives parmi les membres de la presse, représentantes auxquelles s'ajoutaient de nombreuses « consœurs », comme a bien voulu les appeler M. Reichel, président de la Presse sportive internationale, lors de la réception offerte aux membres de cette corporation. Ces deux sportives-journalistes sont, l'une M^{lle} Marvingt, de Nancy, aviatrice et skieuse fameuse, l'autre M^{lle} Litelbraunn, championne de tennis d'Alsace-Lorraine. Enfin, je ne puis passer sous silence dans cette énumération, M^{lle} Schulthess, la fille du président de la Confédération suisse, qu'on voyait à Chantarella, malgré le froid matinal, équipée en skieuse, et manifestant pour tous les départs des courses de fond et de résistance un intérêt qui n'était pas dû uniquement aux obligations du protocole.

Quant à la tenue féminine pendant la saison à Saint-Moritz, je résumerai les opinions émises en disant que, si le costume masculin est naturel et même indispensable pour les femmes qui pratiquent l'équitation, le ski, l'aviation ou l'alpinisme, il devient ridicule et malséant lorsqu'il est porté par pur snobisme dans des salons ou dans des pâtisseries. Les femmes ainsi accoutrées sont aussi grotesques que les dandys qui participent à des manifestations de caractère purement et uniquement sportif avec des pantalons à plis impeccables.

Et maintenant, en attendant les Jeux Olympiques d'Amsterdam, nous songeons avec nostalgie au spectacle éblouissant des pics nei-

particulièrement beau, la petite troupe hèle son peintre: « C'est bien pour dessiner, le ciel est très beau et la montagne violette comme ça va bien qu'elle soit. »

Notre artiste étudie toujours. De la classe de M. Gillet, elle passe dans celle de Barthélemy Menn, « un des plus puissants esprits, un des plus grands peintres que la Suisse ait produits », a dit de lui D. Baud-Bovy. Nous avons entendu plus d'un artiste parler avec gratitude de l'enseignement du *père Menn*, « de celui auquel, disait Hodler, je dois tout. » Il fut pour Elisabeth de Stoutz, comme pour tant d'autres, l'éducateur génial, l'entraîneur idéal, et les notes de l'élève sur les leçons du maître sont singulièrement intéressantes. « Il n'y a pas beaucoup de Barthélemy Menn », écrit la reconnaissante Elisabeth. En 1889, cependant, elle quitte ses cours sur le conseil du vieux maître lui-même. « Allons, lui dit-il, lancez-vous à l'eau, quitte à vous noyer s'il le faut, mais faites-le pendant que je suis encore là pour vous repêcher. »

La vie de travail d'Elisabeth, évadée de l'école, se partage alors entre l'atelier de Genève en hiver et la vieille demeure familiale de Monthoux en été. Bientôt la jeune peintre aménage en atelier une petite maison de paysans, qu'étant encore enfant elle avait reçue de son grand-père maternel. C'est Nambot, tout près de Monthoux, perché au sommet d'une colline de Savoie isolée et discrète, « un atelier rustique sur un pré que les arbres et les grandes haies vives débordent aux regards de rares passants. (Gaspard Vallette.) » Le rosier grimpe le long

de la façade; le long avant-toit soutenu par des colonnes abrite l'artiste et ses modèles quand la pluie tombe. Tout près, c'est l'étang, d'où montent aux beaux soirs d'été les notes d'argent de la chanson des grenouilles. Dans son repaire, comme elle le dit, Elisabeth travaille avec acharnement, et quand elle ne peint pas, elle rêve. On la devine vive, emportée même, et prenant peine à se dominer. Il y a les heures noires, quand le découragement vous envahit, et le pinceau vous tombe des doigts; il y a les heures claires où l'effort rit à la vie. Il y a les tournants dangereux. Elisabeth s'enflamme et s'enthousiasme; son art se développe, sa pensée s'élargit, elle a de mieux en mieux la compréhension de la vie rurale. Les mois passés à Nambot sont les plus beaux de l'année, et quand il faut reprendre ses quartiers d'hiver à Genève, l'artiste vit encore en pensée avec ses petits amis de Monthoux. « Plus les gosses du village étaient débrouillés et barbouillés, plus elle les aimait. » Elle imagine les tout petits appuyés contre le fauteuil de leur grand-mère qui tricote.

Les aïeules! Elles lui ont inspiré des études et des toiles exquises. *Ma jolie grand-mère*, au charmant profil si bon, lit un livre qui l'amuse. *La vieille Collarde*, à la mine têtue sous son béguin collant, ravaude du linge ou « pluche sa soupe ». Ailleurs, toute résignée et toute courbée, elle attend, semble-t-il, que la mort la cueille au passage. *La Fanchette*, à qui l'éternel tricotage tombe des mains fatiguées, regarde le monde avec autant d'intérêt amusé qu'aux premières années de sa longue vie.

geux des Grisons, aux vallées immaculées, ouatées aux heures matinales d'une brume lente à s'élever, et à tous ceux et à toutes celles avec lesquels nous avons partagé, bien des jours durant, de si fraternelles et si belles sensations.

Saint-Moritz, février 1928.

HELLY COZZONIS.

De-ci, De-là...

Nos félicitations.

On nous écrit:

La section du Locle de la Société neuchâteloise des Corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur, vient d'élire à sa présidence notre collaboratrice M^{lle} M. Evard, docteur ès lettres. C'est un hommage bien mérité rendu à l'activité pédagogique de M^{lle} Evard, mais aussi un symptôme réjouissant de progrès féministe: pareil fait n'eût pas été possible il y a quinze ans!

E. P.

Erratum.

Notre collaboratrice, M^{lle} Antoinette Quinche, nous prie de rétablir comme suit un passage de sa dernière causerie juridique, à laquelle une phrase oubliée a enlevé sa signification:

Page 30, 1^{re} colonne, ligne 20, lire après les mots: « Ce sont les cantons qui décident dans quels cas les scellés doivent être apposés, etc. », ce membre de phrase, tombé à l'impression: « Dans le canton de Vaud, ils sont toujours apposés lorsque le défunt a laissé un testament. »

Nos excuses et nos regrets.

Littérature suffragiste.

De tous les côtés, on nous en réclame, se plaignant que notre stock de publications n'est maintenant plus « à la page » (c'est le cas de le dire ou jamais!) des besoins actuels de la propagande.

On sera donc heureux d'apprendre qu'en attendant la brochure que vient de terminer notre collaboratrice, M^{lle} Porret, et qui sera éditée par l'Association suisse pour le Suffrage, l'Association vaudoise a eu la bonne idée de faire faire un tirage à part d'un article que nous avons signalé ici même, de M. Veillard: *Pourquoi vous devriez demander le droit de vote*, et qui constitue une excellente propagande dans les milieux de jeunesse féminine. Son prix modique (10 centimes) le met à la portée de toutes les bourses souvent plates des propagandistes. En outre, l'Association vaudoise pour le Suffrage possède encore un bon nombre d'exemplaires de sa plaquette d'anniversaire, qui contient foule de renseignements utiles à connaître pour toute suffragiste (prix: 1 fr.). On peut demander ces deux brochures à la présidente de l'Association vaudoise, M^{lle} Lucy Dutoit, Tourells-Mousquines, Lausanne.

Et la tante Sage, les deux mains bien à plat sur la cotonnade rayée du tablier, le plus beau fichu à ramages sur le dos rond, le grand chapeau campagnard posé en auréole sur les volants bien tuyautés du bonnet des dimanches! Elle nous considère, un peu fûtée, un peu narquoise, bien jolie et toute serène. Elle a eu ses tracés. Elle dit: « Quand on commence à avoir les premières misères qu'on a, on se croit perdue. Et puis on en a d'autres, et toujours plus, et tout bonnement on s'y habitue. » Et ce portrait de *Dame Robineau*, saisissant à force de vérité, de naturel et d'autorité, et qui orne aujourd'hui le Musée genevois d'art et d'histoire! Et tant d'autres qu'on ne saurait citer encore.

Les têtes rondes pleines de malice paysanne ou d'inattendue délicatesse des mioches savoyards sont ses modèles de prédilection. Elisabeth de Stoutz les peint délicieusement parce qu'elle les aime. Elle les aime parce qu'elle les comprend. Et cette affection, les petits la lui rendent bien. Leurs billets puérils et touchants se lisent avec une réelle émotion.

Belle vie que celle d'Elisabeth! Vie de travail persévérant couronné par le succès. Elle expose et vend ses toiles, mais se désole de les voir partir et de n'avoir plus que de l'argent « bête ». Vie embellie par de touchantes affections: grand-mère, mère, professeurs, amies, modèles, tous aiment tant qu'ils peuvent la *Mézelle Zibeth* des petits barbouillés de Monthoux. Vie de plein air, dans ce coin joli de Nambot où se dortote un paysage lent, comme dit Verlaine. On va sur le pré, on peint

Héritages.

On nous écrit:

Il y a quelques semaines, l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a eu le chagrin de perdre en M^{me} Spengler (Lausanne) un de ses fidèles membres fondateurs qui, jusqu'à sa dernière heure, et malgré son grand âge, était restée une suffragiste enthousiaste. Après nous avoir donné bien souvent des preuves de ses convictions féministes, M^{me} Spengler a voulu nous laisser encore un souvenir tangible de son attachement à notre cause. Par disposition testamentaire, elle nous a laissé la belle somme de 200 fr., que son fils, M. le Dr Spengler, nous a généreusement remise de sa part. Nous tenons à dire ici combien nous sommes touchés et reconnaissants de ce legs, le premier que reçoive notre Association. L. D.

N. D. L. R. — Nous souhaitons que cet exemple soit suivi par de nombreux amis de notre cause. A Genève, déjà, l'Association pour le Suffrage a reçu à plusieurs reprises, trois ou quatre si nos souvenirs sont exacts, des legs de suffragistes décédés, qui avaient tenu à marquer ainsi leur attachement à nos idées, et à continuer après eux l'appui qu'ils nous donnaient de leur vivant.

IN MEMORIAM

M^{me} Anna Bugge-Wicksell

Notre dernier numéro était sous presse quand nous est parvenue la triste nouvelle du décès prématuré, des suites d'une opération, de M^{me} Anna Bugge-Wicksell. Le féminisme, non seulement scandinave, mais aussi international, fait ainsi une lourde perte.

C'est qu'en effet, ces dernières années tout spécialement, l'activité de M^{me} Bugge-Wicksell s'était surtout portée sur les questions d'ordre international, et qu'elle était l'une des mieux qualifiées pour représenter et défendre les intérêts des femmes là où beaucoup d'entre nous ne pourront jamais la remplacer, faute de la préparation spéciale qu'elle possédait. En effet, ses études de droit, commencées avant son mariage, puis reprises et achevées beaucoup plus tard, quand les enfants élevés et hors du nid, elle disposa à nouveau de plus de loisirs, l'avaient surtout orientée du côté du droit international, que jusqu'à présent nos femmes juristes ont plutôt délaissé en faveur du droit civil ou du droit pénal. Mais si Anna Wicksell s'était surtout spécialisée dans les problèmes de cet ordre, c'est qu'elle était une pacifiste fervente, non pas de celles qui croient que c'est par des discours sentimentaux que les femmes arrêteront la guerre, mais de celles — dont le nombre va heureusement toujours en augmentant — qui pensent que c'est par

la Marie qui arrache les pommes de terre, la petite bergère et ses moutons, et la Josette et sa vache. Josette s'en va. « La vache et moi restons. » On a des étonnements: « C'est étonnant à quel point tout devient simple dans la nature à mesure qu'on observe. »

Quand il le faut absolument, on s'en va dans la grande ville en chemin de fer, — « en troisième classe, de préférence, pour avoir la chance de faire des rencontres moins insipides » — ou en tramway, « où il y a de la variété parmi les voyageurs: des braves Savoyards, des sœurs de Saint-Joseph, des enfants, des ivrognes. »

Survint la maladie. Elle fut grave, et si l'artiste en réchappa, elle en garda l'empreinte pendant les dix-sept années qui suivirent. Enrichie de bonheur et de lumière par les expériences du lit de souffrance, Elisabeth décida de répandre autour d'elle, et à tout prix, sa nouvelle et consolante conception de l'existence. Pendant quelque temps, quand bien même le désir de peindre rugissait en elle, elle ne peint plus. Puis elle reprend ses pinceaux et donne quelques œuvres tout à fait remarquables. « Sans rien faire pour séduire le public par le prestige de l'adresse et de l'effet traqué, son art, fait d'amour et de volonté, de conscience et de passion contenue, gagne toujours plus de partisans et d'admirateurs parmi les esprits recueillis et attentifs. » (Gaspard Vallette.) Fidèle à son ferme propos de soulager la misère des autres, elle, toujours bonne, le devient plus encore pour ceux que crucifie la souffrance.

l'étude méthodique et scientifique des problèmes de l'heure que les femmes arriveront, d'abord à former une opinion publique raisonnée, et ensuite, là où elles possèdent leur bulletin de vote, à agir directement sur l'action des gouvernements en faveur des mesures de paix. Car est-il besoin de dire que, si elle était une pacifiste, elle était aussi une suffragiste fervente, qui avait travaillé dès sa jeunesse pour notre cause, en Norvège d'abord, son pays natal, en Suède ensuite, son pays d'adoption à la suite de son mariage?

Ces brillantes études de droit international avaient attiré l'attention sur elle, si bien qu'au sortir de la tourmente de la grande guerre, son gouvernement l'appela à faire partie d'une de ces Commissions d'études qui, dans nombre de pays, ébauchèrent et la forme future de la Société des Nations, et les principales dispositions du Pacte. Et tout naturellement, puisque ce Pacte reconnaissait aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, et que l'égalité des sexes rencontre en Scandinavie infiniment moins d'opposition que chez nous, dès la première Assemblée plénière, en 1920, le gouvernement suédois la déléguait à Genève, comme membre suppléant de délégation; et c'est ce poste que, sept ans durant, elle a rempli, sans interruption, avec la conscience minutieuse, le jugement net, la science juridique qui étaient ses caractéristiques particulières, et que reconnaissaient si bien ses collègues masculins, que, au lieu de l'envoyer siéger, avec toutes les autres femmes déléguées, à la Commission qui traite des questions humanitaires — suivant en cela l'avis dédaigneux de M. Stresemann, que là seulement est la place des femmes — ils la déléguèrent à cette 1^{re} Commission, qui traite des sujets juridiques les plus compliqués et les plus délicats. Là, d'ailleurs, ne devait pas s'arrêter son concours précieux à l'œuvre de Genève: dès 1921, le Conseil de la S. d. N., faisant droit à la demande des grandes Associations féminines internationales d'être représentées à la Commission Permanente des Mandats, la nomma à ce poste de confiance, qui allait absorber beaucoup de son temps et de ses forces.

Sans doute, dans notre pays si éloigné de toute vie coloniale, ne se rend-on pas toujours compte de ce qu'est cette institution neuve et précieuse de la Commission des Mandats. Aux termes du Pacte, certains territoires, encore insuffisamment civilisés et développés pour se gouverner eux-mêmes, sont placés sous la tutelle de la S. d. N., qui donne mandat à l'un ou à l'autre de ses membres spécialement qualifiés pour les

En 1910, âgée de 56 ans, Elisabeth quitte Genève et s'installe définitivement à la campagne, non plus dans la rustique retraite de Nambot, mais tout près, dans ce Monthoux où s'élève la chère maison de famille. Elle y peint sa dernière toile, les *Trois grand'mères*, que nous avons tous vue exposée à Berne en 1914.

La guerre qui l'attrista tant eut ceci de bon, nous l'avons vu, qu'elle amena Elisabeth à écrire ses souvenirs. Sa santé est moins brillante que jamais. Elle dessine un peu, elle groupe autour d'elle ses amis paysans et citadins, elle sympathise avec les deuils de guerre en pays savoyard, elle aide tant qu'elle peut et partout où elle peut... Vaillante jusqu'au bout, elle entre dans l'éternel repos en mai 1917.

Trente ans auparavant, Elisabeth de Stoutz écrivait ces quelques phrases qui serviraient ici de conclusion.

« 1887. — Je voudrais ne pas quitter ce monde avant d'être arrivée à produire une œuvre vraiment bonne, et qui puisse être comprise de tous ceux qui la verront.

« L'opinion des vrais connaisseurs ne me suffira pas alors complètement, puisque je voudrais prouver à ceux qui s'intéressent à moi, sans partager mes idées, que quand même on n'est qu'une femme, on peut pourtant arriver à quelque chose...

« Je partirai tranquille, quand j'aurai la certitude que mon exemple aura entraîné quelques autres. Pourquoi des jeunes filles ayant suivi cette voie et fait des études approfondies seraient-elles moins aptes à être de bonnes épouses et à devenir des mères de famille intelligentes? Si, au contraire, elles ne se marient pas, ne sera-ce pas bien précieux pour elles de s'être créé déjà un intérêt, qui deviendra toujours plus grand, parce qu'elles y mettront toujours plus de leur cœur? ... »

JEANNE VUILLIOMENET.

administrer temporairement. Mais ce mandat est contrôlé de très près par la Commission, qui examine les rapports, reçoit des pétitions, demande des enquêtes, fait comparaître devant elle de grands personnages, et veille à ce que les prescriptions du Pacte relatives à la liberté de religion et de conscience des indigènes, à l'interdiction du trafic des armes et de l'alcool, à l'interdiction de l'esclavage aussi, soient respectées. Or, c'est justement dans ces territoires-là que les conditions de vie des femmes sont encore souvent barbares, que les jeunes filles sont vendues à leur mari, que sévit le concubinage officiel du harem; c'est là que les femmes sont traitées en bêtes de somme, accablées de travail, parfois encore mises à mort en cas d'adultère, de veuvage ou de stérilité. On voit la tâche écrasante qu'offrait à Anna Wicksell le travail de la Commission, et qu'elle accepta sans faiblir, passant de longues semaines à étudier les conditions de vie indigène sur lesquelles elle se sentait insuffisamment renseignée, avec une conscience qui lui valut l'admiration de tous ses collègues, et à laquelle le Conseil de la S. d. N. vient, dès la première séance de la présente session, de rendre un hommage public. De plus, elle s'était spécialisée dans les questions d'éducation des races de couleur, qu'elle considérait, selon un terme du Pacte qu'elle aimait à rappeler, « comme une mission sacrée de la civilisation », et rarement nous avons entendu causerie plus captivante, plus riche en idées heureuses, et ouvrant des horizons plus nouveaux, que celle qu'elle donna sur ce sujet à notre Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage féminin à Genève, en septembre dernier, au retour d'un voyage aux Etats-Unis, où elle avait été visiter d'admirables maisons d'éducation pour enfants de race noire.

Mais, si les dix dernières années de sa vie, elle les a données sans compter à l'œuvre de la S. d. N., elle n'a pas négligé pour cela notre féminisme international. Sans doute était-elle sortie dès 1923 du Comité Exécutif de notre Alliance, auquel elle avait été élu trois ans auparavant, et cela surtout parce qu'elle estimait que les pays scandinaves devaient céder leur place dans ce Comité aux nations qui bataillaient encore pour l'obtention des droits politiques pour les femmes; mais elle avait continué à rendre les plus précieux services à l'Alliance en présidant sa Commission des admissions, où ses connaissances juridiques, son jugement sûr, étaient d'un poids très grand, et en présidant aussi la Fédération des Associations féministes suédoises, établissant ainsi un lien très utile entre elles et nous. Certaines des questions à notre programme l'intéressaient vivement, comme celle des mariages d'enfants qu'elle essaya vainement de faire inscrire à l'ordre du jour de la Commission des Mandats, comme celle de la nationalité de la femme mariée, comme le programme de notre Commission d'étude des questions de paix; ce fut même au sujet du choix des orateurs pour la Conférence d'Amsterdam que nous l'avons vue pour la dernière fois à Genève, il y a quatre mois à peine. Jamais son conseil dans une situation difficile ne faisait défaut; et c'était avec une sollicitude vigilante, celle d'une sœur aînée pour ses cadettes, qu'elle suivait nos travaux, toujours disposée à nous prêter son concours dès que le besoin s'en faisait sentir. C'était une petite femme mince, menue, timide d'aspect, réservée, froide. Mais c'était un cœur chaud — il n'y avait pour s'en convaincre qu'à l'entendre parler de ses affections de famille, mari, enfants, petits-enfants, ou de ses amitiés profondes comme celle qui l'unissait à Mrs. Chapman Catt; c'était une haute intelligence, un esprit clair, un caractère droit et sûr, sans petitesse, sans vanités, sans compromission. Et si la place que creuse sa mort restera longtemps vide parmi nous, c'est aussi un privilège pour nous de l'avoir comptée parmi les nôtres.

* * *

M. Yves Guyot

En annonçant, il y a quelques jours, le décès, à un âge très avancé, de M. Yves Guyot, ancien conseiller municipal de la ville de Paris, ancien ministre, ancien député, sociologue, écrivain et journaliste bien connu, la grande presse, en Suisse romande tout au moins, n'a pas, que nous sachions, relevé tout un côté de l'activité de cet homme politique de premier plan, qui nous intéresse particulièrement, nous autres femmes: son œuvre abolitionniste. Yves Guyot fut, en effet, pendant de longues an-